

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UNPS appelle les professionnels de santé libéraux à se faire vacciner contre la grippe

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière démarrera le 26 octobre prochain.

Si, en raison du couvre-feu et du strict respect des gestes barrière appliqués en 2020, la transmission du virus de la grippe a été nettement ralentie l'année dernière, les autorités publiques s'attendent à une forte épidémie grippale dès la fin de l'automne.

La vaccination antigrippale cible en premier lieu les personnes à risque mais les soignants sont également prioritaires. En effet, la vaccination des professionnels de santé répond à un double objectif : se protéger eux-mêmes afin de continuer à assurer leur activité et protéger leurs patients, en particulier les plus fragiles.

A noter que la majeure partie des publics prioritaires ciblés par la campagne de vaccination antigrippale est également concernée par l'administration d'une dose de rappel contre la Covid-19 et que la HAS a confirmé que les deux injections peuvent être pratiquées le même jour, sur deux sites de vaccination distincts (un vaccin dans chaque bras).

Réunis en Assemblée plénière le 7 octobre dernier, les membres de l'UNPS appellent l'ensemble des professionnels de santé libéraux à se faire vacciner contre la grippe saisonnière. L'Union met à leur disposition une affichette indiquant qu'ils sont vaccinés et invitant leurs patients à le faire. Cette affiche est [librement téléchargeable](#) et peut être apposée dans tous les lieux d'exercice des professionnels de santé de ville, acteurs privilégiés de la vaccination.

Enfin, l'UNPS se félicite de la possibilité, pour tous les professionnels de santé qui le souhaitent, de pouvoir accéder à une troisième dose de vaccin anti-covid, quels que soient leur âge et leurs conditions de santé.

Contact presse : mathilde.guest@unps-sante.org